

**Première partie. Examen des questions relevant  
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8581 19 juillet 2019	Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/530)		Colombie	Représentant spécial du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>b</sup>	
S/PV.8616 12 septembre 2019		Projet de résolution déposé par le Royaume-Uni (S/2019/725)				Résolution 2487 (2019) 15-0-0
S/PV.8639 10 octobre 2019	Rapport du Secrétaire général sur la Mission de vérification des Nations Unies en Colombie (S/2019/780)		Colombie	Représentant spécial du Secrétaire général	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>b</sup>	

<sup>a</sup> L'Indonésie et la République dominicaine, qui assuraient la présidence du Conseil, étaient représentées par leur ministre des affaires étrangères respectif.

<sup>b</sup> La Colombie était représentée par son ministre des affaires étrangères.

<sup>c</sup> Le Pérou, qui assuraient la présidence du Conseil, était représenté par son ministre des affaires étrangères.

## 16. La situation en République bolivarienne du Venezuela

Au cours de la période considérée, le Conseil a tenu quatre séances, dont une de haut niveau, au titre de la nouvelle question intitulée « La situation en République bolivarienne du Venezuela ». Deux de ces séances ont pris la forme d'exposés, une était une séance d'information et la dernière a été tenue aux fins de l'adoption d'une décision<sup>294</sup>. Le Conseil n'a pas adopté deux projets de résolution, en raison du vote négatif d'un ou plusieurs membres permanents dans un cas et à cause de l'absence du nombre de voix requis dans l'autre cas. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

La première séance organisée au titre de cette question s'est tenue le 26 janvier 2019<sup>295</sup>, à la demande des États-Unis et sous la forme d'un débat, suite à l'adoption par l'Organisation des États américains de résolutions sur la situation en République bolivarienne

du Venezuela<sup>296</sup>. Au début de la séance, l'ordre du jour provisoire a été adopté à l'issue d'un vote de procédure<sup>297</sup>. Dans des déclarations faites avant le vote et au cours de la discussion, le représentant de la Fédération de Russie a indiqué que sa délégation était opposée à la tenue de la séance, notant que la situation en République bolivarienne du Venezuela ne représentait pas une menace pour la paix et la sécurité internationales<sup>298</sup>. Des vues similaires ont été exprimées par la Chine et la Guinée équatoriale. Le représentant de la Chine a déclaré que son pays était opposé à ce que le Conseil se saisisse de la question de la situation en République bolivarienne du Venezuela et a ajouté que les affaires vénézuéliennes devaient être gérées et traitées par les Vénézuéliens eux-mêmes. D'autres membres du Conseil<sup>299</sup> ont souligné que le

<sup>296</sup> S/2019/80, annexes I et II.

<sup>297</sup> Voir S/PV.8452. Pour plus d'informations sur la prise de décisions et les votes, voir la section II de la huitième partie.

<sup>298</sup> Voir S/PV.8452.

<sup>299</sup> Pérou, Koweït, Allemagne, Pologne, Belgique et Argentine.

<sup>294</sup> Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

<sup>295</sup> Voir S/PV.8452.

Conseil avait pour responsabilité d'examiner les menaces potentielles contre la paix et la sécurité internationales, telles que la situation en République bolivarienne du Venezuela. Expliquant l'abstention de son pays lors du vote de procédure, le représentant de l'Indonésie a déclaré que sa délégation était d'avis que la séance aurait dû être tenue au titre d'une autre question, à savoir la « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et sous-régionales aux fins du maintien de la paix et de la sécurité internationales ». Il a toutefois ajouté que la situation humanitaire en République bolivarienne du Venezuela exigeait une attention particulière. De plus, le fait que le Conseil se saisisse de cette question devait traduire un attachement à soutenir l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans le pays<sup>300</sup>.

Lors de la séance, le Conseil a entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix au sujet de la crise prolongée dans le pays, qui avait gravement touché la population, car elle avait provoqué une forte polarisation du paysage politique, aggravé les besoins humanitaires et fait naître de graves préoccupations en matière de droits humains. La situation économique était désastreuse et l'hyperinflation, les pénuries de nourriture, de médicaments et de produits de base et la détérioration des services de santé et des infrastructures de base avaient poussé plus de 3 millions de Vénézuéliens à quitter le pays. La Secrétaire générale adjointe a informé le Conseil qu'après que Nicolás Maduro Moros ait été investi en tant que Président pour un second mandat de six ans, le 10 janvier 2019, des manifestations de grande envergure organisées par l'opposition de grande ampleur avaient culminé le 23 janvier lorsque le Président de l'Assemblée nationale, dirigée par l'opposition, Juan Guaidó, avait annoncé qu'il ne reconnaissait ni le Président Maduro ni son gouvernement et s'était proclamé lui-même Président par intérim, s'engageant à former un gouvernement de transition et à organiser des élections. La Secrétaire générale adjointe a indiqué que, dans une déclaration publiée le 24 janvier, le Secrétaire général avait offert ses bons offices pour aider à résoudre la crise. Après l'exposé, les membres du Conseil ont exprimé des points de vue différents sur la situation dans le pays. Certains d'entre eux ont demandé qu'on organise de nouvelles élections, tandis que d'autres ont condamné les ingérences étrangères et se sont dits en faveur d'un processus de dialogue national. Des orateurs de la région, dont le représentant de la République

bolivarienne du Venezuela, ont également pris la parole et ont discuté de la légitimité du gouvernement du Président Maduro et de celle du gouvernement de transition proclamé par Juan Guaidó, offrant des points de vue contrastés sur la situation du pays et la voie à suivre.

Le 26 février 2019, le Conseil a tenu une deuxième séance consacrée à cette question<sup>301</sup>, au cours de laquelle il a de nouveau entendu un exposé de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix. Cet exposé était consacré principalement à l'escalade des tensions en République bolivarienne du Venezuela, due au fait que le gouvernement intérimaire autoproclamé avait tenté de faire entrer de l'aide humanitaire dans le pays en passant par le Brésil et la Colombie le 23 février alors que le Gouvernement avait ordonné la veille la fermeture temporaire des ponts reliant le Venezuela et la Colombie et des points de passage à la frontière avec le Brésil, ainsi qu'aux violences qui avaient accompagné ces événements. La Secrétaire générale adjointe a rappelé la déclaration faite le 23 février par le Secrétaire général, dans laquelle celui-ci a de nouveau demandé au Gouvernement de ne pas ordonner l'usage de la force létale et a demandé à tous les acteurs d'apaiser les tensions et de prévenir une nouvelle escalade. Après l'exposé, les orateurs se sont penchés sur la situation dans le pays sur les plans politique, économique et humanitaire et en matière de sécurité et de droits humains et sur les incidences régionales de cette situation. Ils ont demandé au Gouvernement et l'opposition de faire preuve de retenue, de s'abstenir de recourir à la force et d'entamer un dialogue en vue de résoudre la crise de façon pacifique, tout en exprimant leur soutien aux initiatives régionales et internationales lancées à cet effet.

Le Conseil a tenu une autre séance deux jours plus tard, le 28 février 2019<sup>302</sup>, au cours de laquelle les membres ont voté sur deux projets de résolution, l'un présenté par les États-Unis, l'autre par la Fédération de Russie. Le Conseil n'a pas adopté le projet de résolution déposé par les États-Unis<sup>303</sup>, qui a fait l'objet du premier vote, à cause des votes négatifs de deux membres permanents du Conseil, à savoir la Chine et la Fédération de Russie. Si le projet de résolution avait été adopté, le Conseil aurait notamment pris note de l'autorité constitutionnelle de l'Assemblée nationale démocratiquement élue, exprimé sa profonde préoccupation quant au fait que les

---

<sup>300</sup> Pour plus d'informations sur ces débats, voir la section I.B de la cinquième partie.

<sup>301</sup> Voir S/PV.8472.

<sup>302</sup> Voir S/PV.8476.

<sup>303</sup> S/2019/186.

élections présidentielles tenues en mai 2018 n'avaient été ni libres ni régulières et demandé la mise en place d'un processus politique pacifique conduisant à des élections libres, régulières et crédibles, tenues sous la surveillance d'observateurs électoraux internationaux et dans le respect de la constitution de la République bolivarienne du Venezuela. Le projet de résolution déposé par la Fédération de Russie<sup>304</sup>, mis aux voix par la suite, n'a pas été adopté, faute d'avoir obtenu le nombre de voix nécessaire. Si le projet avait été adopté, le Conseil se serait déclaré préoccupé par les menaces de recours à la force et les tentatives d'ingérence dans les affaires intérieures de la République bolivarienne du Venezuela, aurait demandé instamment que la situation dans le pays soit réglée par des moyens pacifiques, dans le cadre de la Constitution nationale et dans le plein respect de la souveraineté du pays, aurait exprimé son soutien aux initiatives visant à parvenir à une solution politique dans le cadre d'un dialogue national, aurait réaffirmé le rôle primordial que jouait le Gouvernement vénézuélien dans le lancement, l'organisation, la coordination et la mise en œuvre des efforts et initiatives d'assistance internationale sur son territoire national, et aurait rappelé que l'assistance internationale devrait être fournie avec le consentement du Gouvernement.

Lors de la même séance<sup>305</sup>, dans des déclarations faites avant et après les votes, les représentants de la Chine et de la Fédération de Russie ont critiqué le projet de résolution déposé par les États-Unis, le jugeant non conforme au droit international. Le représentant de l'Afrique du Sud a déclaré que ledit projet de résolution n'était pas impartial et s'est dit préoccupé par le fait que les membres du Conseil n'avaient pas eu le temps voulu pour l'examiner. Selon lui, le projet déposé par la Fédération de Russie comprenait une réflexion sur les principes consacrés par la Charte des Nations Unies et renforçait les principes fondateurs de l'ONU, qui étaient fondés sur l'égalité souveraine de tous les États Membres. Le représentant de l'Indonésie a affirmé qu'aucun des deux projets de résolution n'était complet, parce que ni l'un ni l'autre n'était suffisamment exhaustif et parce qu'ils étaient tous deux surpolitisés et ne serviraient donc pas les intérêts du peuple de la République bolivarienne du Venezuela. Le représentant de la Fédération de Russie a déclaré que le projet de résolution déposé par sa délégation aurait pu aider les Vénézuéliens à résoudre leurs propres problèmes sans intervention extérieure. Plusieurs autres membres du

Conseil<sup>306</sup> ont exprimé leur soutien au texte déposé par les États-Unis, soulignant la gravité de la situation dans le pays et la nécessité de trouver une solution politique à la crise, notamment en organisant des élections libres, régulières et crédibles. Certains membres du Conseil<sup>307</sup> se sont opposés au projet de résolution présenté par la Fédération de Russie au motif qu'il n'apportait pas de solution à la crise et qu'il ne faisait pas mention de la situation humanitaire dans le pays. Plusieurs orateurs<sup>308</sup> ont regretté le manque d'unité au sein du Conseil concernant la situation en République bolivarienne du Venezuela. Le représentant de la République bolivarienne du Venezuela a affirmé que si menaces contre la paix dans son pays il y avait, elles venaient de l'étranger, et a exigé du Conseil une déclaration sans équivoque condamnant et interdisant le recours à la force militaire contre la République bolivarienne du Venezuela<sup>309</sup>.

Dans une lettre datée du 28 février adressée au Président du Conseil, le Représentant permanent de la Colombie a protesté contre la décision du Président de lui « refuser la parole » lors de la séance tenue à cette date, l'empêchant ainsi de répondre aux allégations du représentant de la République bolivarienne du Venezuela visant la Colombie<sup>310</sup>.

Le 10 avril, le Conseil a tenu une séance<sup>311</sup> à laquelle ont participé le Secrétaire général et le Vice-Président des États-Unis et au cours de laquelle il a entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence sur l'aggravation de la situation humanitaire en République bolivarienne du Venezuela. Dans son exposé, le Secrétaire général adjoint a affirmé qu'il y avait un problème humanitaire bien réel en République bolivarienne du Venezuela, notant les pannes d'électricité récurrentes et généralisées qui touchaient l'ensemble du pays, y compris les hôpitaux, et le déclin économique qui se poursuivait, rendant la nourriture encore moins abordable. Il a attiré l'attention sur les principaux besoins en matière d'aide humanitaire, estimant que 7 millions de personnes avaient besoin d'une assistance, et a mentionné les récents efforts faits par l'ONU pour renforcer cette aide. Il a demandé au Conseil de faire preuve d'unité pour promouvoir le

<sup>304</sup> [S/2019/190](#).

<sup>305</sup> Voir [S/PV.8476](#).

<sup>306</sup> Belgique, Royaume-Uni, Allemagne et France.

<sup>307</sup> Royaume-Uni, Allemagne et Pologne.

<sup>308</sup> Pérou, Afrique du Sud et Indonésie.

<sup>309</sup> Pour plus d'informations sur ces débats, voir la section II.B de la deuxième partie.

<sup>310</sup> [S/2019/197](#). Pour plus d'informations sur la participation aux séances du Conseil, voir la section VII de la deuxième partie.

<sup>311</sup> [S/PV.8506](#).

meilleur respect de l'action humanitaire fondée sur des principes, affirmant qu'il était important de distinguer les objectifs humanitaires des visées politiques. Il a demandé au Conseil d'aider à mettre en place un environnement opérationnel favorable qui permette d'accéder régulièrement et sans entrave aux personnes dans le besoin. Enfin, il a demandé des ressources financières supplémentaires pour soutenir l'expansion des programmes humanitaires.

Après l'exposé du Secrétaire général adjoint, le Conseil a entendu un exposé du représentant spécial conjoint du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations pour les réfugiés et migrants vénézuéliens de la région. Le représentant spécial conjoint a informé le Conseil que, selon des estimations, 3,7 millions de Vénézuéliens auraient quitté le pays, dont environ 80 % depuis 2015, et a prévu que fin 2019, ce nombre pourrait avoir dépassé 5 millions. Il a demandé qu'on renforce l'appui aux États Membres qui appliquaient des politiques de libre accueil et accueilleraient, aidaient et hébergeaient les Vénézuéliens qui quittaient leur pays, ainsi que l'appui aux communautés d'accueil qui recevaient des Vénézuéliens ayant besoin d'assistance. Il a également appelé à une coopération internationale plus forte, notamment sous la forme d'un soutien financier accru. Lors de la même séance, une chercheuse de l'Université Johns Hopkins a présenté les conclusions d'un rapport établi conjointement par Human Rights Watch et l'école de santé publique Johns Hopkins Bloomberg, dont les auteurs ont établi que les graves pénuries de médicaments, de fournitures sanitaires et de nourriture en République bolivarienne

du Venezuela, combinée à la propagation d'épidémies à l'intérieur et à l'extérieur des frontières du pays, avaient entraîné un effondrement du système de santé du pays. Elle a fait remarquer que la crise au Venezuela répondait à la définition d'une urgence humanitaire complexe et a recommandé au Secrétaire général de la déclarer officiellement comme telle et de lancer sous l'égide de l'ONU une réponse de grande envergure neutre, indépendante et impartiale. Elle a recommandé au Conseil de se réunir régulièrement pour se pencher à la fois sur la crise humanitaire et sur ses incidences à l'échelle régionale. Après avoir entendu ces exposés, les membres du Conseil ont une nouvelle fois exprimé des points de vue divergents sur la situation dans le pays et sur les solutions possibles à la crise. Le représentant du Pérou, soulignant que les autres membres du Groupe de Lima, à savoir l'Argentine, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, le Guatemala, le Honduras, le Panama et le Paraguay, s'associaient à sa déclaration, a demandé à la communauté internationale et aux membres du Conseil de les soutenir dans leurs efforts visant à contribuer au rétablissement de l'ordre constitutionnel en République bolivarienne du Venezuela. Le représentant de la République dominicaine a noté qu'une aide humanitaire ne suffirait pas à résoudre la crise et qu'il était urgent de mettre en place les conditions voulues pour mener des négociations concrètes qui permettraient de sortir de la crise grâce à l'organisation d'élections libres, régulières et pluralistes, et a demandé que cette solution soit mise en œuvre sous la direction des Vénézuéliens eux-mêmes et de manière pacifique.

## Séances : la situation en République bolivarienne du Venezuela

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
<a href="#">S/PV.8452</a> 26 janvier 2019			22 États Membres <sup>a</sup>	Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix	Tous les membres du Conseil <sup>b</sup> , tous les invités <sup>c</sup>	Vote de procédure (art. 9) 9-4-2 <sup>d</sup>
<a href="#">S/PV.8472</a> 26 février 2019			23 États Membres <sup>e</sup>	Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix	Tous les membres du Conseil, tous les invités <sup>f</sup>	

**Première partie. Examen des questions relevant  
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Orateurs</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
S/PV.8476 28 février 2019		Projet de résolution déposé par les États-Unis (S/2019/186) Projet de résolution déposé par la Fédération de Russie (S/2019/190)	Venezuela (République bolivarienne du)		12 membres du Conseil <sup>g</sup> , invité	Projet de résolution S/2019/186 non adopté, 9-3-3 <sup>h</sup> Projet de résolution S/2019/190 non adopté, 4-7-4 <sup>i</sup>
S/PV.8506 10 avril 2019			Venezuela (République bolivarienne du)	Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, représentant spécial conjoint du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et de l'Organisation internationale pour les migrations pour les réfugiés et migrants vénézuéliens de la région, chercheuse à l'Université Johns Hopkins.	Tous les membres du Conseil <sup>j</sup> , tous les invités <sup>k, l</sup>	

<sup>a</sup> Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

<sup>b</sup> Les États-Unis étaient représentés par leur Secrétaire d'État ; la République dominicaine, qui assurait la présidence du Conseil, par son ministre des affaires étrangères ; le Royaume-Uni par son ministre d'État pour l'Europe et les Amériques.

<sup>c</sup> La Colombie était représentée par son ministre des affaires étrangères, Cuba par sa vice-ministre des affaires étrangères et Représentante permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies, le Nicaragua par son ministre conseiller auprès du Président et la République bolivarienne du Venezuela par son ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures.

<sup>d</sup> *Pour* : Allemagne, Belgique, États-Unis, France, Koweït, Pérou, Pologne, République dominicaine, Royaume-Uni ; *contre* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Guinée équatoriale ; *absentions* : Côte d'Ivoire, Indonésie.

<sup>e</sup> Antigua-et-Barbuda, Argentine, Belize, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Dominique, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Suriname, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

<sup>f</sup> La République bolivarienne du Venezuela était représentée par son ministre du pouvoir populaire pour les relations extérieures. La représentante du Suriname s'est également exprimée au nom des pays suivants : Antigua-et-Barbuda, Belize, Dominique, Grenade, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Saint-Vincent-et-les Grenadines et Trinité-et-Tobago.

<sup>g</sup> Afrique du Sud, Allemagne, Belgique, Chine, États-Unis, Fédération de Russie, France, Indonésie, Pérou, Pologne, République dominicaine, Royaume-Uni. L'Allemagne était représentée par son secrétaire d'État auprès du ministère fédéral des affaires étrangères.



<sup>h</sup> *Pour* : Allemagne, Belgique, États-Unis, France, Koweït, Pérou, Pologne, République dominicaine, Royaume-Uni ; *contre* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie ; *absentions* : Côte d'Ivoire, Guinée équatoriale, Indonésie.

<sup>i</sup> *Pour* : Afrique du Sud, Chine, Fédération de Russie, Guinée équatoriale ; *contre* : Allemagne, Belgique, États-Unis, France, Pérou, Pologne, Royaume-Uni ; *absentions* : Côte d'Ivoire, Indonésie, Koweït, République dominicaine.

<sup>j</sup> Les États-Unis étaient représentés par leur vice-président.

<sup>k</sup> Le Représentant spécial conjoint a participé à la séance par visioconférence depuis Panama.

<sup>l</sup> Le Secrétaire général a assisté à la séance mais n'a pas présenté d'exposé au Conseil.

## Asie

### 17. La situation en Afghanistan

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu sept séances et adopté deux résolutions concernant la situation en Afghanistan. Il a tenu trois séances d'information, dont deux sous la forme de débats et deux aux fins de l'adoption de décisions<sup>312</sup>. En 2019, il a prorogé à deux reprises le mandat de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA), la première fois de 6 mois, jusqu'au 17 septembre 2019, et la seconde fois de 12 mois, jusqu'au 17 septembre 2020<sup>313</sup>. On trouvera dans le tableau ci-après de plus amples informations sur les séances, notamment sur les participants, les orateurs et les décisions.

En 2019, comme par le passé, le Conseil a entendu les exposés trimestriels du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan au sujet de la situation de ce pays et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales<sup>314</sup>. Deux de ces exposés ont été présentés lors de débats tenus par le Conseil, auxquels ont participé les États Membres intéressés. En outre, le Conseil a entendu des exposés de la Vice-Secrétaire générale, de la Secrétaire générale adjointe aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1988 (2011), du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), de la Présidente de la Commission afghane indépendante des droits humains et de la représentante de la jeunesse afghane auprès de l'Organisation des Nations Unies. Il a également entendu deux représentants de la société civile lors de deux séances distinctes.

Dans ses exposés, le Représentant spécial du Secrétaire général a parlé de l'évolution du processus

de paix, de la tenue de l'élection présidentielle, ainsi que de la situation humanitaire et des conditions de sécurité en Afghanistan.

En ce qui concerne le processus de paix, il a souligné qu'un processus de paix dirigé et contrôlé par les Afghans, qui permette la participation véritable de toutes les personnes touchées par le conflit, notamment les femmes, les jeunes, les victimes ainsi que les chefs d'entreprise et les autorités religieuses, était le meilleur moyen de parvenir à un accord de paix durable<sup>315</sup>. Il a ajouté qu'il était impératif que les Taliban s'entretiennent directement avec le Gouvernement afghan et que les dialogues menés à Moscou devaient avoir pour objectif l'ouverture de négociations officielles entre les deux parties<sup>316</sup>. Le Représentant spécial a fait observer que la paix en Afghanistan aurait de multiples incidences sur la stabilité de la région et les efforts internationaux de lutte contre les groupes terroristes, notamment l'État islamique d'Iraq et du Levant-Province du Khorassan, et qu'elle permettrait d'accélérer le développement et d'améliorer la connectivité dans la région<sup>317</sup>.

S'agissant de l'élection présidentielle prévue le 28 septembre 2019, le Représentant spécial a rendu compte des préparatifs engagés et des défis auxquels se heurtait le Gouvernement afghan dans ses efforts visant à organiser des élections transparentes, inclusives et crédibles dans les délais convenus, avec l'appui de l'ONU et des partenaires internationaux<sup>318</sup>. Dans l'exposé qu'il a présenté au Conseil le 16 décembre, il a précisé que si l'élection présidentielle qui s'était tenue le 28 septembre constituait une véritable amélioration par rapport aux élections précédentes, le taux de participation électorale avait été modeste, en raison des menaces pesant sur la sécurité, et l'annonce des résultats avait été retardée compte tenu de la

<sup>312</sup> Pour plus d'informations sur les types de séances, voir la section I de la deuxième partie.

<sup>313</sup> Résolutions 2460 (2019), par. 4, et 2489 (2019), par. 4.

<sup>314</sup> S/2019/193, S/2019/493, S/2019/703 et S/2019/935.

<sup>315</sup> Voir S/PV.8481, S/PV.8555 et S/PV.8687.

<sup>316</sup> Voir S/PV.8481 et S/PV.8555.

<sup>317</sup> Voir S/PV.8687.

<sup>318</sup> Voir S/PV.8481, S/PV.8555 et S/PV.8613.